

ARRETE N° A-2026-215
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

Vu la demande en date du 3 Juin 2026, formulée par l'entreprise BOUYGUES E&S – AUVERGNE - Beauzac - en vue d'intervenir sur le réseau électrique, 71, Route de la Loire, à partir du Lundi 8 Juin 2026, pour une durée de 30 Jours, il y aura une restriction de la circulation et le stationnement sera interdit,

ARRETE

Article 1. – Il y aura une interdiction du stationnement et une restriction de la circulation, au 71, Route de la Loire, en raison de l'intervention sur le réseau électrique, par l'entreprise BOUYGUES E&S – AUVERGNE, du Lundi 8 Juin 2026 au Mardi 1 Juillet 2026 inclus.

Article 2. - Suite à la délibération 2020-8-27, le tarif fixé pour l'occupation du domaine public, est de 35€ /10m² et 3,50 € par mètre carré supplémentaire occupé à compter de la 2^{ème} semaine. La première étant gratuite.

Article 3. - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté y compris le fléchage des itinéraires de déviation. Le périmètre devra être sécurisé.

Article 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise BOUYGUES E&S – AUVERGNE.

BAS-en-BASSET, Le 5 Juin 2026,
Le Maire,

Remi DEFOURS



Arrêté publié le 5 Juin 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr